

DOXEA

PRÉVENTION

FORMATION CONTINUE

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN SANTÉ



Groupe DOXEA, votre partenaire formation en santé et prévention des risques professionnels

Nous Contacter : 04.42.90.99.16 / prevention@groupeodoxea.com





Poursuivant son déploiement en intégrant la place de plus en plus importante de la prévention des risques professionnels dans les établissements de santé, DOXEA Santé vous présente, son offre prévention entièrement dédiée à ce secteur à travers sa marque DOXEA Prévention.



Emmanuel CASSANAS
Directeur Général
du Groupe DOXEA



Notre catalogue 2016 couvre toutes les thématiques de prévention inhérentes aux risques professionnels dans les établissements de santé.

Deux nouvelles thématiques viennent notamment enrichir notre catalogue :

- L'expédition et Réception de Marchandises Dangereuses au titre desquels tous les établissements de santé sont concernés d'un point de vue réglementaire (réception de fluides médicaux, expédition de DASRI...).
- La Responsabilité Sociétale des Entreprises/Etablissements, qui s'inscrit dans l'évolution programmée à plus ou moins court terme de modes de production (valeurs, déchets...) et de consommation.

Nous vous invitons, dès à présent, à vous rapprocher de nos conseillers formation afin de leur soumettre vos demandes de formation. Au-delà de l'offre proposée dans ce catalogue, nous sommes en capacité d'étudier avec vous tout projet de formation « adaptée ».

Nous vous rappelons également que DOXEA Conseil vous accompagne pour tous vos projets d'audit, conseil ou évaluation externe.

Vous remerciant pour la confiance que vous voulez bien nous accorder depuis plus de 15 ans, nous vous donnons rendez-vous sur les chemins de la formation.

▶ Qui sommes-nous ?

Né en février 2012 du rapprochement d'Action Santé et de QSE Formation, deux organismes de formation leaders depuis plus de dix ans dans le secteur de la Santé et de la Prévention des Risques Professionnels, le Groupe DOXEA est aujourd'hui un acteur incontournable de la formation professionnelle continue, à travers ses quatre marques :



S'appuyant sur l'historique de ses structures d'origine, il est en capacité de proposer une véritable couverture nationale, à travers sa double implantation géographique et son large réseau de formateurs spécialisés, sur plus de 200 thématiques, aussi bien en Inter, qu'en Intra établissement.

▶ Nos agréments et certifications

DOXEA PREVENTION détient les qualifications et certifications suivantes :



Le Groupe DOXEA est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. DOXEA Prévention est qualifiée OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation) depuis 2009, tandis que les autres structures doivent prochainement entamer également la démarche



DOXEA Prévention est habilitée par l'INRS pour dispenser les formations suivantes : Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ; Formateur SST ; Prévention des Risques liés aux Activités Physiques (PRAP IBC) ; RPS ; PRAP 2S



DOXEA Prévention est agréée par la DIRECCTE pour dispenser les formations suivantes :
– Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
– Comité d'Etablissement/Entreprise (CE)
– Délégués du Personnel (DP)



Forte de son habilitation Ism'ATEX Niveau 3 délivrée par l'INERIS, DOXEA Prévention dispense les formations suivantes : ATEX 1 et 2, options électrique / non-électrique



Le Mase Méditerranée /Groupement Interprofessionnel pour la Prévention, l'Hygiène Industrielle et la Sécurité dans les Entreprises (Mase Méditerranée GIPHISE) regroupe les grands donneurs d'ordre du pourtour Etang de Berre et a pour mission de promouvoir la sécurité, la prévention des accidents et des maladies professionnelles par la mutualisation des moyens et des actions et par un échange de bonnes pratiques. Dans le cadre de l'agrément délivré à DOXEA Prévention, nous sommes en mesure de réaliser les formations suivantes : GIES 1 et 2 ; ATEX 0

▶ Nos formateurs

Le Groupe DOXEA dispose d'un important réseau d'intervenants recrutés parmi des professionnels reconnus.

De plus, il s'attache à nourrir la réflexion pédagogique et à apporter à ses intervenants, des outils qui leur permettent d'organiser et de mettre en place de véritables situations d'apprentissage ou les invitent à se concentrer, au-delà du simple objectif pédagogique, sur l'acquisition de compétences, c'est-à-dire de savoirs et de savoirs-faire transférables en situation professionnelle.

A ce titre, sous l'expertise de son pôle pédagogique, le Groupe DOXEA développe aujourd'hui un parcours de recrutement et de suivi se déployant en différentes étapes :

- Entretien sur les compétences techniques et pédagogiques
- Tutorat et accompagnement des nouveaux formateurs
- Formation interne initiale des nouveaux formateurs
- Réunion annuelle de pairs par thématique d'intervention
- Audit annuel des formateurs
- Formation continue

• MANUTENTION ET ERGONOMIE	
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en secteur Sanitaire et Social - PRAP 2S / DPC	P.6
- Prévention des risques liés aux manutentions (PRAM)	P.7
• INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL	
- Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (- 300 salariés) / CHSCT	P.8
- Président CHSCT	P.9
- Comité d'entreprise	P.10
- Comité technique d'établissement	P.11
• RISQUE ÉLECTRIQUE	
- Habilitation électrique : BO-HO-HOV exécutant (travaux à proximité d'installations électriques)	P.12
- Habilitation électrique : BS (intervention de remplacement)	P.13
- Habilitation électrique : BE Manceuvre	P.14
- Habilitation électrique : BE Essais	P.15
• RISQUE INCENDIE	
- Incendie équipier de première intervention (EPI)	P.16
- SSIAP 1.	P.17
• HYGIÈNE DU TRAVAIL	
- Prévention légionellose	P.18
- Radioprotection des personnels de santé, code du travail	P.19
• EXPÉDITION ET RÉCEPTION DE MARCHANDISES DANGEREUSES	
- TMD ADR 1.3 expédition et réception de marchandises dangereuses : colis	P.20
• DÉVELOPPEMENT DURABLE	
- Le développement durable dans les établissement de santé / DPC	P.21
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) / initiation	P.22
- Les enjeux stratégiques d'une démarche RSE	P.23
- Mise en œuvre d'une démarche RSE	P.24
• SECOURISME	
- Certificat Prévention Secours intervenant à domicile (CPS)	P.25
- SST / Sauveteur Secouriste du Travail	P.26
- Formation de formateur SST / Sauveteur Secouriste du Travail	P.27
• GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
- Évaluation des risques professionnels - document unique	P.28
- Gestion du coût des AT/MP	P.29
- Gestion du handicap en entreprise	P.30
- Conduites addictives en entreprise	P.31
• RISQUES PSYCHOSOCIAUX	
- Initiation à la prévention des Risques Psychosociaux RPS / DPC	P.33
- Comprendre et prévenir les Risques Ps ychosociaux RPS / DPC	P.34
- Soignants face à l'agressivité et la violence / DPC	P.35
- Prévention du syndrome d'épuisement professionnel : Burn out / DPC	P.35
• GESTION DES RISQUES MÉDICAUX	
- Gestion des risques en établissement de santé / DPC	P.36

● Manutention et Ergonomie

▶ Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social (PRAP 2S)

MAN004



Durée : 3 jours (21h)



Lieu : Intra



Code du travail : Art. R4541-7 et 8 Manuel de certification HAS V2010 : critères 3.c et 3.d Référentiel INRS Durée de validité : 2 ans



▶ Public / Prérequis :

- Personnel soignant amené à pratiquer des manutentions manuelles dans le cadre de son travail

▶ Intervenant(s) :

- Formateur PRAP certifié INRS

▶ Objectifs :

- Être capable, en tant qu'acteur PRAP, de situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnelles liés à la manipulation et aux postures de travail et de proposer des améliorations
- Identifier et caractériser les risques physiques en utilisant les connaissances anatomiques et physiologiques de la mécanique humaine, et faire le lien avec les atteintes à la santé.
- Savoir limiter les risques liés à la manutention manuelle des personnes malades et à mobilité réduite

▶ Moyens pédagogiques :

- Formation-action : principe d'acquisition de compétence sur poste de travail
- Apports théoriques et pratiques
- Travaux en sous-groupes
- Vidéo projecteur
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

▶ Méthodes d'évaluation :

- Evaluation sommative

Programme pédagogique :

LES CONNAISSANCES TECHNIQUES

- Présentation de la formation dans la démarche prévention de l'entreprise
- L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques : statistiques AT/MP
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail : aspects réglementaires
- Les principaux éléments anatomo-physiologiques de la mécanique humaine
- Le squelette et les tissus mous
- La colonne vertébrale
- Les différentes atteintes de la mécanique humaine et leurs conséquences sur la santé
- Les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs
- Les TMS du dos
- Les facteurs de risques d'origine biomécanique, psychosociale et ceux liés à l'environnement physique
- Repérage et analyse du poste de travail, recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail
- Les principes généraux de prévention : loi de décembre 1991
- Les principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail
- Les aides techniques à la manutention
- La portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Notion de soin de manutention
- Evaluation du potentiel de la personne soignée
- Règles à respecter dans les principes de manutention des personnes

- MISE EN PRATIQUE

- Mise en pratique de trois classes de techniques de soin de manutention
- Exercices de préparation et de compensation.

Nous vous proposons aussi :

Maintien et Actualisation des Compétences PRAP 2S

Public / Prérequis : Tous les salariés et agents du secteur Sanitaire et Social. Etre titulaire du certificat « acteur PRAP 2S »

Durée : 7 heures

Objectif : Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP 2S

Moyens Pédagogiques : Retour d'expérience et mise en situation, conforme au programme de l'INRS.

Méthodes d'évaluation : Evaluation continue théorique et pratique conforme au document de référence PRAP INRS.

Délivrance d'un nouveau certificat d' « acteur PRAP 2S », valable au maximum 24 mois, après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation continue certificative

Prévention des Risques liés aux Manutentions (PRAM)



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Intra



Code du travail Art. R4541-3 & 4

Public / Prérequis :

- Personnel devant réaliser des manutentions dans son travail

Intervenant(s) :

- Kinésithérapeute – Ostéopathe – Ergothérapeute

Objectifs :

- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique
- Identifier les éléments déterminants des manutentions liées aux situations de travail WS
- Repérer dans son activité des situations dangereuses
- Utiliser des méthodes de manutention assurant la sécurité du personnel au travers d'une Education Gestuelle Spécifique (EGS)

Moyens pédagogiques :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Mises en situations

Programme pédagogique :

LES CONNAISSANCES TECHNIQUES :

- Critères pour une application efficace des principes de prévention : SURETÉ – EFFICACITÉ – ECONOMIE- FACILITÉ
- Education Gestuelle Spécifique : relever un objet lourd du sol
- Anatomie et biomécanique : approche anatomique, physiologique et pathologique de la biomécanique humaine appliquée à la pratique précédente.
 - Biomécanique : Notion de masse et de bras de levier dans la gestuelle courante
 - Principes généraux : Pour éviter les accidents. Utilisation des jambes et respect des courbures
 - Respiration

MISE EN PRATIQUE :

- Les erreurs à éviter
- Education Gestuelle Spécifique
 - Lever : Objet du sol à plus haut
 - Déplacer : Objet de devant à derrière et de gauche à droite et sur différents niveaux
 - En fonction des demandes : Gestes de vie quotidienne.



Nous vous proposons aussi :

ANIMATEUR PROJET MANUTENTION EN ETABLISSEMENT DE SANTE

Public / Prérequis : Personnels ayant reçu mission de la direction pour piloter une action de prévention des risques manutention
Durée : 21 heures

Objectif : Connaître les enjeux et objectifs d'un projet manutention en établissement - Structurer et piloter un projet manutention - Utiliser la méthode d'analyse des manutentions manuelles permettant : de repérer les tâches posant problème en matière de manutention, d'analyser ces tâches, de rechercher et de proposer des solutions, suivre et évaluer le projet manutention

Programme pédagogique : Les connaissances techniques - Les enjeux de la prévention du risque « manutentions manuelles » - Action / évaluation / communication

● Instances représentatives du personnel

▶ Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (- 300 salariés)

IRP001



Durée : 3 jours (21 heures)



Lieu : Inter / Intra



Code du travail : Art. L4614-14 à 16 ; L4523-10 ; R4614-21 et suiv.
Durée de validité : tous les 2 mandats consécutifs ou non
Manuel de certification HAS V2010 : critères 2.c / 2.d et 3.c

▶ **Public / Prérequis :**

- Représentants du personnel élus au CHSCT

▶ **Intervenant(s) :**

- Ingénieur Prévention agréé DIRECCTE

▶ **Objectifs :**

- Connaître la réglementation de base en santé, sécurité et conditions de travail
- Connaître les acteurs internes et externes de l'HSCT
- Connaître les moyens, missions et principe de fonctionnement du CHSCT
- Réaliser une évaluation des risques a priori et une analyse des risques a posteriori

▶ **Moyens pédagogiques :**

- Le formateur prendra contact avec l'établissement avant la formation afin de préparer la visite des postes de travail
- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Exercices
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques

▶ **Méthodes d'évaluation :**

- Contrôle continu
- Mises en situations

Programme pédagogique :

CHAMP D'APPLICATION ET CONTEXTE DU CHSCT :

- Quelques notions de réglementation
- Le domaine d'activité : HSCT
- Les objectifs (...)

LES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES À L'ENTREPRISE :

- Le chef d'entreprise / Le médecin du travail...

ORGANISATION, FONCTIONNEMENT, MOYENS, MISSIONS DU CHSCT :

- Le rôle du CHSCT dans la certification en cours

L'ANALYSE A PRIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS :

- Le décret du 05 novembre 2001 et le Document Unique d'Évaluation des risques professionnels

- Le décret du 17 décembre 2008
- La démarche d'analyse des risques
- Les risques généraux présents en entreprise

L'ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'ANALYSE DES FACTEURS DE PÉNIBILITÉ

L'ANALYSE À POSTERIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS : ENQUÊTE ET ANALYSE DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL :

- Définitions (...)
- La méthode d'analyse (...)

MISE EN PRATIQUE - ANALYSE D'ACCIDENTS :

- Étude de plusieurs cas concrets (fournis par l'entreprise et/ou le formateur)

Nous vous proposons aussi :

Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (+ 300 salariés)

Public / Prérequis : Tout membre du CHSCT nouvellement désigné et exerçant sa mission dans un établissement de plus de 300 personnes
Durée : 35 heures

Objectif : Maîtriser le rôle, les missions et le fonctionnement du CHSCT. Connaître les bases de la prévention et de l'évaluation des risques

Programme pédagogique : Les connaissances techniques - Champ d'application et contexte du CHSCT - Les acteurs internes et externes à l'entreprise - Organisation, fonctionnement, moyens, missions du CHSCT - L'analyse a priori des risques professionnels - L'évaluation des risques psychosociaux - L'analyse des facteurs de pénibilité - L'analyse a posteriori des risques professionnels - Mise en pratique - Analyse d'accidents

▶ Président de Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail – CHSCT

IRP003



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra

▶ **Public / Prérequis :**

- Présidents de CHSCT

▶ **Intervenant(s) :**

- Ingénieur Prévention

▶ **Objectifs :**

- Connaître la réglementation applicable aux CHSCT
- Connaître les missions du CHSCT pour assurer le suivi des actions et définir les priorités
- Accompagner le CHSCT dans son fonctionnement et maîtriser son organisation
- Définir une politique de prévention adaptée

▶ **Moyens pédagogiques :**

- Formation en salle (exposé, exercices, discussions, visualisation de séquences de films)
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques

▶ **Méthodes d'évaluation :**

- Contrôle continu
- Mises en situations

Programme pédagogique :

▶ **Les Connaissances Techniques**

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

- Base de la réglementation en HSCT : hiérarchie des normes et bibliographie en HSCT
- Réglementation concernant le CHSCT : réglementation du travail et conventions collectives

LE PRÉSIDENT DU CHSCT :

- Fonction et rôle, délégation de pouvoirs en HSCT, vote en réunion

LES CONNAISSANCES DU PRÉSIDENT SUR LE CHSCT :

- Composition, missions, fonctionnement, moyens
- Environnement immédiat et personnes ressources

LA PRÉVENTION EN HSCT (DÉMARCHE À PRIORI) POUR LE CHSCT ET POUR LE PRÉSIDENT DU CHSCT :

- Contexte de la prévention des risques : un enjeu pour l'employeur / le président du CHSCT
- Obligation générale de sécurité de l'employeur / du président du CHSCT délégué :
- Formations sécurité réglementaires :
 - Formation normale à la sécurité
 - Formation renforcée à la sécurité
- Evaluations des risques à priori :
 - Au poste de travail : le document unique
 - Co activité : le plan de prévention et le protocole de sécurité

L'ANALYSE DU RISQUE (DÉMARCHE À POSTERIORI) POUR LE CHSCT ET POUR LE PRÉSIDENT DU CHSCT :

- Connaissance du risque : accident du travail, maladie professionnelle
- Responsabilités en cas de survenance du risque
- Analyse des risques a posteriori : rôle du CHSCT et du Président du CHSCT

LE PLAN D'ACTION DU PRÉSIDENT DU CHSCT :

- Définition d'une politique de prévention adaptée
 - Formations des membres CHSCT, veille légale et réglementaire...

▶ **Mise en Pratique**

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE AU POINT D'UN PROJET D'AMÉLIORATION POUR L'ENTREPRISE :

COMMENTAIRES :

- La durée et le contenu de cette formation pourront être adaptés en fonction de vos besoins.

Instances représentatives du personnel

Comité d'entreprise

IRP004



Durée : 5 Jours (35 heures)



Lieu : Inter / Intra



Code du travail - Art.L2325-44 Durée de validité : tous les mandats (4 ans) Manuel de certification HAS V2010 : critères 2.c et 2.d

Public / Prérequis :

- Représentants du personnel élus au CE

Intervenant(s) :

- Consultant en ressources humaines

Objectifs :

- Connaître et maîtriser les prérogatives du CE
- Connaître les aspects réglementaires liés à la fonction
- Connaître l'environnement économique de l'entreprise
- Savoir sélectionner les éléments pertinents d'analyse de la gestion de l'entreprise

Moyens pédagogiques :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Exercices
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Mises en situations

Programme pédagogique :

LES CONNAISSANCES TECHNIQUES

LE RÔLE DU COMITÉ D'ENTREPRISE :

- Les règles de fonctionnement du comité d'entreprise
 - Fonctionnement du CE
 - Statut des membres du CE
 - Les moyens matériels et financiers
 - Les moyens d'information
 - La gestion de l'information : le rôle d'interface de l'élu du CE
- Le rôle consultatif du CE
 - Procédure de consultation
 - Après la consultation
 - La phase de négociation
- Les attributions du comité d'entreprise
 - Les attributions économiques et professionnelles
 - Les activités sociales et culturelles
 - Le budget de fonctionnement
- Les difficultés rencontrées par les élus : le délit d'entrave
 - Sanctions civiles
 - Sanctions pénales
- Les entreprises en difficulté
 - Prévention
 - Règlement amiable des difficultés
 - Redressement judiciaire

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIER :

- Les documents juridiques :
 - Contrat de travail, Convention Collective, Relevés d'heures
- Les documents comptables et financiers
 - Bilan, compte de résultat et annexes
- Les événements affectant le contrat de travail
- La gestion des relations de travail
- La maîtrise des clignotants de l'entreprise

COMMENTAIRES :

- DOXEA propose de réaliser cette formation sur 3 jours dans le cadre d'un renouvellement de mandat
- Afin de répondre aux exigences de la certification HAS V2010 sur le fonctionnement des instances consultatives et délibérantes, le dialogue social et l'implication des personnels, ce programme pourra être complété par les formations suivantes :
 - Délégués du personnel
 - CHSCT
 - Rôle et mission des instances représentatives du personnel

Comité technique d'établissement

IRP008



Durée : 5 Jours (35 heures)



Lieu : Intra



Code du travail - Art. L4614-14 à 16 ;
L4523-10 ; R4614-21 et suiv.

Public / Prérequis :

- Membres élus du CTE

Intervenant(s) :

- Ingénieur Prévention agréé DIRECCTE

Objectifs :

- Connaître la réglementation applicable au comité technique d'établissement (CTE)
- Optimiser les pratiques de fonctionnement du CTE
- Maîtriser les moyens d'exercice du mandat

Moyens pédagogiques :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Mises en situations

Programme pédagogique :

1. CONNAÎTRE LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AU CTE :

- Repères historiques
- Le cadre réglementaire actuel
- Les CTE au sein de la FPH
- Les accords de Bercy et la rénovation du dialogue social

2. ORGANISATION DES ÉLECTIONS ET MISE EN PLACE DU CTE :

- Le Comité de Suivi
- Le procès-verbal
- Les effectifs
- Qui vote ? Qui peut être candidat ?
- Mode de scrutin
- Quelles organisations syndicales ?
- Les résultats
- Exercice : organiser les élections dans son établissement.

3. FONCTIONNEMENT DU CTE :

- Références réglementaires
- La représentation
- Le fonctionnement
- Le vote
- Vœux et avis : quelles différences ?
- Le droit syndical

4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR, ORDRE DU JOUR, PROCÈS VERBAL :

- Quel contenu ? Pour qui ? Pourquoi ?
- Exercice : élaborer ou réviser son règlement intérieur, proposer ses questions au CTE, lire et approuver un procès verbal

5. COMPRENDRE LE RÔLE DU CTE POUR RÉUSSIR SES MISSIONS :

- Les CTE parmi les autres instances
- Les compétences spécifiques du CTE
- Le CTE avant les accords de Bercy et la rénovation du dialogue social
- Le CTE et le CHSCT quelles différences ?
- Le CTE et la CAP, quels liens ?
- Quand faut-il ou peut-on consulter le CTE ?

6. LES ACTIONS À METTRE EN PLACE ET LE PLAN D'ACTIONS :

- Organiser son plan d'actions annuelles ou pluri annuel
- La flèche temps
- Le suivi des questions

7. LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU CTE :

- Les éléments de base de la communication
- Distinguer la communication obligatoire et facultative
- Distinguer la communication administrative et syndicale

8. JEU DE RÔLE : ORGANISER, CONVOQUER ET TENIR UNE SÉANCE DE CTE

● Risque électrique

▶ Habilitation électrique : BO-HO-HOV exécutant

ELE005



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra



Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre 2010 / Norme NF C 18-510

▶ Public / Prérequis :

- Personnel non électricien intervenant dans des locaux où existe un risque électrique / Aptitude médicale spécifique.

▶ Nombre de participants :

- 10

▶ Intervenant(s) :

- Technicien électrotechnique

▶ Objectifs :

- Connaître les prescriptions de sécurité pour la réalisation de travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

▶ Moyens pédagogiques :

- Formation théorique et pratique en salle (exposé, questions réponses, exercices, matériel de manœuvre et de démonstration)
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques selon NF C18-510

▶ Méthodes d'évaluation :

- Mises en situations
- Questionnaire d'évaluation

Programme pédagogique :

- LES PRINCIPES FONDAMENTAUX EN ELECTRICITE

- Qu'est-ce que l'Electricité ?

- EFFETS DU COURANT SUR LE CORPS HUMAIN

- Contact direct
- Contact indirect

- MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES

- Protection contre les contacts directs
- Protection contre les contacts indirects
- Les différentes classes d'appareillage

- LA PROCEDURE D'HABILITATION NF C18 510

- Qu'est-ce que l'Habilitation ?
- Les symboles
- Les domaines de tension
- Les familles d'intervenants
- Les zones d'environnements
- Les équipements de protection individuelle

- CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- Protéger
- Examiner
- Alerter
- Secourir

MISE EN PRATIQUE

- Différents exercices et/ou manœuvres permettant de répondre à la mise en œuvre des savoir-faire des stagiaires tels que définis dans la NF C 18510

COMMENTAIRES :

- La partie pratique est réalisée de préférence sur le lieu de travail. A défaut, la formation pratique est dispensée sur des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS représentatifs de ceux sur lesquels les intéressés sont appelés à opérer.
- Si la formation pratique n'a pu être organisée sur le lieu de travail habituel de l'intéressé et que le lieu de travail peut néanmoins être localisé, il appartient à l'EMPLOYEUR de compléter cette formation par une reconnaissance de ce lieu de travail visant à prendre en compte les risques spécifiques de l'OUVRAGE ou de l'INSTALLATION sur lesquels l'intéressé doit opérer.



Habilitation électrique : BS/intervention de remplacement

ELE007



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Inter / Intra



Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre 2010 / Norme NF C 18-510

Public / Prérequis :

- Personnel d'exploitation ou d'entretien réalisant des opérations de remplacement, de raccordement et des manœuvres d'ordre électrique et possédant les connaissances techniques pour les réaliser. Aptitude médicale spécifique.

Nombre de participants :

- 10

Intervenant(s) :

- Technicien électrotechnique

Objectifs :

- Connaître les prescriptions de sécurité pour le remplacement à l'identique de fusibles, appareils d'éclairage, prises de courant, interrupteurs et le raccordement de matériels sur circuit en attente et le réarmement de disjoncteurs.

Moyens pédagogiques :

- Formation théorique et pratique en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques selon NF C18-510

Méthodes d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation
- Mises en situations

Programme pédagogique :

LES CONNAISSANCES TECHNIQUES

- Les principes fondamentaux en Electricité
- Effets du courant sur le Corps Humain
- Mesures de protection contre les chocs Electriques
 - Protection contre les contacts directs
 - Protection contre les contacts indirects
 - Les différentes classes d'appareillage
- La procédure d'habilitation NF C18 510
 - Qu'est ce que l'Habilitation ?
 - Les symboles
 - Les domaines de tension
 - Les familles d'intervenants
 - Les zones d'environnements
 - Les équipements de protection individuelle
 - Conduite à tenir en cas d'accident
 - Identification et balisage de la zone de travail.
 - La mise en sécurité (hors tension) d'un circuit
 - Les limites de l'habilitation BS
 - Préparation de l'intervention et analyse des risques spécifiques liés à l'intervention de remplacement ou de raccordement

MISE EN PRATIQUE

- Réalisation sur châssis des différentes interventions de remplacement, de raccordement et de manoeuvre.
- Rédaction des documents et compte rendu de son activité.

COMMENTAIRES :

- La partie pratique est réalisée de préférence sur le lieu de travail. A défaut, la formation pratique est dispensée sur des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS représentatifs de ceux sur lesquels les intéressés sont appelés à opérer.
- Si la formation pratique n'a pu être organisée sur le lieu de travail habituel de l'intéressé et que le lieu de travail peut néanmoins être localisé, il appartient à l'EMPLOYEUR de compléter cette formation par une reconnaissance de ce lieu de travail visant à prendre en compte les risques spécifiques de l'OUVRAGE ou de l'INSTALLATION sur lesquels l'intéressé doit opérer.



● Risque électrique

▶ Habilitation électrique : BE Manœuvre

ELE008



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Inter / Intra



Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre
2010 Norme NF C 18-510

▶ Public / Prérequis :

- Personnel d'exploitation et d'entretien non électricien réalisant des manœuvres d'ordre non électrique (réarmement de disjoncteur BT)
- Aptitude médicale spécifique

▶ Intervenant(s) :

- Technicien électrotechnique

▶ Objectifs :

- Connaître les prescriptions de sécurité pour la réalisation de manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en basse et haute tension

▶ Moyens d'évaluation :

- Formation théorique et pratique en salle (exposé, questions réponses, exercices, matériel de manœuvre et de démonstration)
- Vidéo projecteur

▶ Méthodes d'évaluation :

- Mises en situations
- Questionnaire d'évaluation

Programme pédagogique :

- Les principes fondamentaux en Electricité : qu'est-ce que l'Electricité ?
- Effets du courant sur le Corps Humain : contact direct, indirect
- Mesures de protection contre les chocs électriques : contre les contacts directs, indirects, les différentes classes d'appareillage
- La procédure d'habilitation NF C18 510
 - Qu'est-ce que l'Habilitation ?
 - Les symboles
 - Les domaines de tension
 - Les familles d'intervenants
 - Les équipements de protection individuelle
- Les zones d'environnements
- Conduite à tenir en cas d'accident / Protéger / Examiner / Alerter / Secourir
- Manœuvres en BT/HT : les matériels électriques en BT/HT
 - Les limites de l'habilitation BE manœuvre.
 - Le respect des consignes du chargé de manœuvre ou du chargé de consignation.
- Réalisation des différentes manœuvres en BT (châssis) et en HT (camion cellules HT ou installations client)
- Rédaction des documents et compte rendu de son activité.



Habilitation électrique : BE Essais

ELE010



Durée : 3 jours (21 heures)



Lieu : Inter / Intra



Décret N° 2010-1118 du 22 Septembre 2010 Norme NF C 18-510

Public / Prérequis :

- Personnel chargé d'opérations liées aux plates-formes d'essais
- Aptitude médicale spécifique

Intervenant(s) :

- Technicien électrotechnique

Objectifs :

- Connaître les prescriptions de sécurité pour la réalisation des opérations liées aux plates-formes d'essais

Moyens pédagogiques :

- Formation théorique et pratique en salle (exposé, questions réponses, exercices, matériel de manoeuvre et de démonstration)
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques selon NF C18-510

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Evaluation sommative

Programme pédagogique :

- Les principes fondamentaux en Electricité
- Effets du courant sur le Corps Humain
- Mesures de protection contre les chocs électriques :
 - Protection contre les contacts directs
 - Protection contre les contacts indirects
 - Les différentes classes d'appareillage
- La procédure d'habilitation NF C18 510 :
 - Qu'est-ce que l'Habilitation ?
 - Les symboles
 - Les domaines de tension
 - Les familles d'intervenants
 - Les zones d'environnements
 - Les équipements de protection individuelle
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Identification des locaux à risques et analyse des risques spécifiques aux essais
- Les limites de l'habilitation BE Essais

- Réalisation sur châssis des différentes interventions d'opérations d'essais en BT
- Réalisation sur installation client ou poste école mobile partenaire d'opérations d'essais en HT
- Rédaction des documents et compte rendu de son activité

COMMENTAIRES :

- La partie pratique est réalisée de préférence sur le lieu de travail. A défaut, la formation pratique est dispensée sur des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS représentatifs de ceux sur lesquels les intéressés sont appelés à opérer.
- Si la formation pratique n'a pu être organisée sur le lieu de travail habituel de l'intéressé et que le lieu de travail peut néanmoins être localisé, il appartient à l'EMPLOYEUR de compléter cette formation par une reconnaissance de ce lieu de travail visant à prendre en compte les risques spécifiques de l'OUVRAGE ou de l'INSTALLATION sur lesquels l'intéressé doit opérer.

Risque Incendie

▶ Incendie : Équipier de Première Intervention (EPI)

PRE008



Durée : 1/2 journée (3 heures 30)



Lieu : Intra



Code du travail : R4227-28 / R4227-39 - Renouvellement tous les 6 mois.
Règlement de sécurité : Type J : tous les 6 mois. Type U : périodiquement.
Manuel de certification HAS V2010 : critère 1.g

▶ Public / Prérequis :

- Tous les personnels de l'entreprise / établissement

▶ Nombre de participants :

- 10

▶ Intervenant(s) :

- Officier de sapeur-pompier breveté en prévention

▶ Objectifs :

- Connaître les principes du feu.
- Connaître le fonctionnement du matériel en place sur le site.
- Savoir utiliser ce matériel de lutte contre l'incendie.
- Connaître les principes de l'évacuation.

▶ Moyens pédagogiques :

- Formation en salle, formation pratique
- Simulateurs de feu ou bac et combustible
- Extincteurs
- Vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques
- DVD

▶ Méthodes d'évaluation :

- Evaluation formative

Programme pédagogique :

▶ Les Connaissances Techniques

CHIMIE DE LA COMBUSTION

- Réaction chimique d'oxydation
- Les conditions nécessaires au démarrage de la réaction : Triangle de feu
- Condition indispensable à la poursuite de la réaction

CLASSES DE FEUX

- A: Feux secs (cendres)
- B: Hydrocarbures liquides
- C: Feux de gaz
- D: Feux de métaux
- Feux d'origine électrique

LES AGENTS EXTINCTEURS

- Le principe de l'extinction
- Modes d'actions et Adaptation aux classes de feux
 - L'eau, L'eau avec additif
 - Le CO₂, l'Azote
 - La poudre, Hydrocarbures halogénés

LES EXTINCTEURS

- Principes de fonctionnement
- Durée de fonctionnement
- Portée

L'INTERVENTION

- La protection
- Le sauvetage
- L'extinction
- Les 1^{ers} soins



L'ÉVACUATION

- Principe général d'évacuation
- Modalités d'alarme, d'alerte et mise en sécurité
- Les plans d'évacuation et les consignes de sécurité
- Reconnaissance des cheminements
- Le personnel chargé de l'évacuation : désignation et missions / guides et serre - files

▶ Mise en pratique

- Manipulation des extincteurs sur simulateur de feu en salle
- Attaque du feu

SSIAP 1 – Agent de sécurité secours incendie

PRE048



Durée : 67 heures



Lieu : Inter / Intra

Public / Prérequis :

- Tous publics - Tous salariés / Pré-requis : Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 2 mai 2005. Faire preuve de compréhension et de retranscription de la langue française - Validité : 3 ans
- Etre titulaire du SST ou du PSC1

Intervenant(s) :

- Enseignants certifiés EN, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation d'adultes, intervenants professionnels

Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie au sein des Etablissements
- Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH)

- Ce certificat permet à son titulaire de :

- Sensibiliser les employés
- Intervenir face à un début d'incendie
- Alerter, évacuer le public et accueillir les secours
- Entretien des moyens de secours

Moyens pédagogiques :

- Cours collectifs
- Dispositif permanent

Méthodes d'évaluation :

- Evaluation formative

Programme pédagogique :

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Le feu
- Comportement au feu

LA SÉCURITÉ INCENDIE

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie : SSI

LE RÔLE ET LES MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE :

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance de travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services de secours
- Sensibilisation des occupants

CONCRETISATION DES ACQUIS :

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

ÉVALUATION

- Epreuve écrite : QCM de 30 questions > 30 minutes
- Epreuve pratique : ronde avec anomalies et sinistre > 15 minutes / Stagiaire

Nous vous proposons aussi :

SSIAP 1 - Remise à niveau

Public / Prérequis : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

Durée : 21 heures

Objectif : exercer la fonction de SSIAP 1, interpréter les tableaux de signalisation incendie, appliquer les principales dispositions en matière de SHT, gérer un PC de sécurité incendie en situation de crise.

Programme : Enseignement théorique et technique visant les opérations pratiques de prévention, d'intervention et de manipulations des moyens de secours. Modalités d'évaluation des acquis. Contrôle des connaissances théoriques. Documents délivrés si réussite à l'évaluation. Attestation de remise à niveau SSIAP 1

● Hygiène du travail

▶ Prévention légionellose

PRE006



Durée : 1/2 jour (3 heures 30)



Lieu : Intra



CIRC.DGS/DPPR/2004/413 du 6 août 2004 (TAR) Code du travail
Code de l'environnement

▶ **Public / Prérequis :**

- Personnel amené à travailler à proximité de sources potentielles de légionelles

▶ **Nombre de participants :**

- 10

▶ **Intervenant(s) :**

- Ingénieur prévention spécialiste de la légionellose

▶ **Objectifs :**

- Connaître les principales caractéristiques de la bactérie légionella et les réservoirs de la bactérie.
- Savoir mettre en œuvre des actions de prévention et de protection.

▶ **Moyens pédagogiques :**

- Formation théorique et pratique
- Livrets pédagogiques

▶ **Méthodes d'évaluation :**

- Contrôle continu



Programme pédagogique :

- LES CONNAISSANCES TECHNIQUES
- GÉNÉRALITÉS
- Les réservoirs de la bactérie
- Transmission du germe
- Les manifestations de la maladie
- Les examens complémentaires
- Les facteurs de risque

- MESURES DE LUTTE ET DE PRÉVENTIONS

- De routine
- Schéma d'alerte :
- Identification des risques
- Prévention et mise en place : des protocoles d'actions régulières, des protocoles d'urgence

La radioprotection des personnels exposés – Code du Travail

PRE017



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra



Code du travail : Art. R 4451-1 et suivants Décret 2007-1570 du 05 novembre 2007, concernant la protection des travailleurs



Public / Prérequis :

- Toutes personnes exposées aux rayonnements ionisants, dans le cadre de leur activité professionnelle

Intervenant(s) :

- Ingénieur en radioprotection
- Médecin radiothérapeute

Objectifs :

- Donner un aperçu clair sur les notions de radioactivité et sur la radioprotection aux personnes susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants
- Connaître les enjeux et les risques
- Identifier les acteurs impliqués dans la radioprotection (PCR, médecin du travail, CHSCT)
- Être en mesure d'appliquer les mesures de protection et les règles de sécurité

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques avec remise d'un support pédagogique
- Support vidéo
- Echange d'expérience

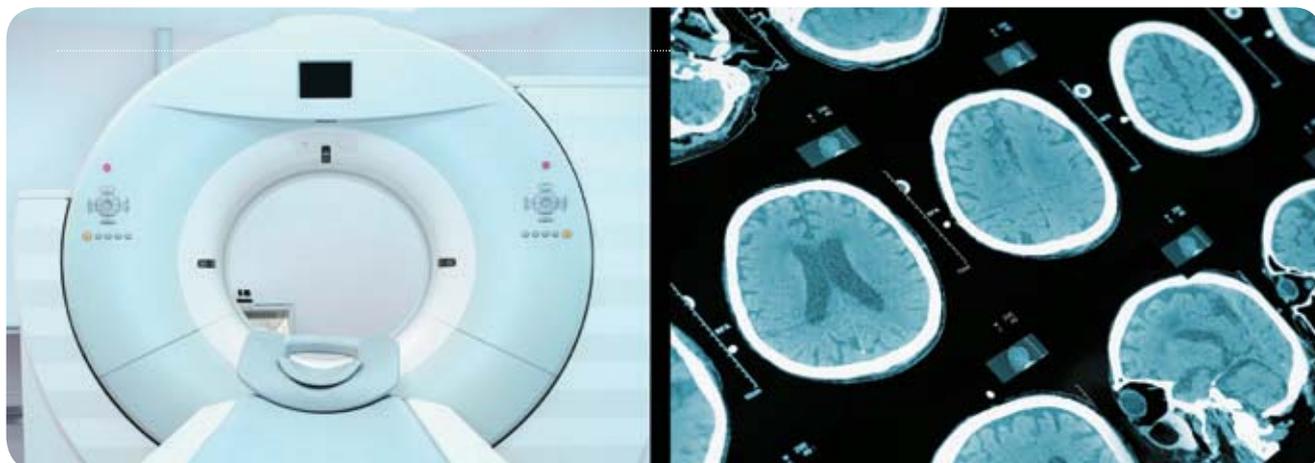
Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Évaluation des pratiques professionnelles

Programme pédagogique :

- Origine et nature des rayonnements ionisants, leurs interactions avec la matière, grandeurs et unités en radioprotection
- Comparaison des activités et expositions naturelles et artificielles
- Les différents types d'exposition (applications concrètes) : protection contre l'exposition externe (temps, écran, distance) et contre l'exposition interne (contrôle, décontamination)
- Les effets biologiques des rayonnements ionisants : effets moléculaires, cellulaires et tissulaires, conséquences sur l'organisme, comparaison de risque d'exposition et des autres risques médicaux.

- Système de radioprotection et mise en œuvre : objectifs et principes de radioprotection du patient, organisation de la radioprotection au sein de l'établissement, le cadre légal et réglementaire
- Principes de protection des personnels, expositions médicales diagnostiques et thérapeutiques, nature et ordre de grandeur des doses reçues, responsabilité médicale dans la demande et la réalisation des actes, information du patient
- Mesures de radioprotection en radiodiagnostic, médecine nucléaire et radiothérapie, suivi de l'exposition, suivi médical
- Conduite à tenir en cas de surexposition accidentelle



● Expédition et réception de marchandises dangereuses

▶ TMD ADR 1.3 Expédition et réception de marchandises dangereuses : colis

PRE044



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra



Formation réglementaire pour respecter les exigences de l'ADR pour les expéditions de matières et de déchets dangereux

▶ **Public / Prérequis :**

- Tout salarié d'entreprise dont l'activité comporte : des opérations de remplissage, d'emballage, de chargement, de transport ou de déchargement, de marchandises dangereuses en colis par voies terrestres.

▶ **Intervenant(s) :**

- Consultant formateur

▶ **Objectifs :**

- Répondre à l'obligation de formation du 1.3 de l'ADR
- Connaissance des rôles, responsabilités et obligations des différents intervenants

- Connaissance spécifique des prescriptions applicables au poste de travail
- Connaissance générale des prescriptions réglementaires relatives à l'ADR (classement, conditionnement, expédition)
- Connaissance des risques et dangers des marchandises dangereuses

▶ **Moyens pédagogiques :**

- Formation en salle
- Exercices, étude de cas, mise en pratique de l'ADR
- Vidéo projecteur
- Livrets pédagogiques

▶ **Méthodes d'évaluation :**

- Contrôle continu
- QCM

Programme pédagogique :

IDENTIFICATION DES DANGERS SELON LES MATIERES DANGEREUSES TRANSPORTEES :

- Les dangers et les moyens de précaution en cas d'accident/incident
- L'identification utilisateur avec la réglementation CLP
- L'identification transport et les différentes classes de matières
- Les différentes réglementations Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION ADR EN France :

- Les textes applicables. Présentation de l'ADR et l'Arrêté TMD
- Les principaux intervenants et leurs responsabilités
- La formation du personnel
- Le conseiller sécurité
- Le plan de sûreté et les matières à haut risque

LA CLASSIFICATION DES DANGERS* :

- La notion de groupe d'emballage
- Les critères de classification de toutes les classes
- Les mélanges de matières
- Le classement des déchets

LE CONDITIONNEMENT DES COLIS* :

- Les emballages, GRV et grands emballages (colis)
- Marquage d'homologation des colis
- L'emballage en commun

L'IDENTIFICATION DES COLIS* :

- Les règles de marquage et d'étiquetage des colis et des suremballages

LA DOCUMENTATION DE TRANSPORT* :

- La déclaration de marchandises dangereuses
- Les particularités pour les déchets et emballages vides
- La consigne écrite

CHARGEMENT, DECHARGEMENT, ARRIMAGE ET EXPEDITION DES VEHICULES :

- Calage et arrimage
- Conditions de chargement et déchargement

- Zone de chargement et déchargement
- Equipement des véhicules
- Formation du conducteur
- Signalisation et placardage

EXEMPTIONS LIEES AU CONDITIONNEMENT*:

- Exemptions des Quantités Exceptées et Quantités Limitées

EXEMPTIONS LIEES AU VEHICULE*:

- Exemption du 1.1.3.6

LA CIRCULATION STATIONNEMENT ET RESTRICTIONS TUNNELS*:

- Cas des transports d'approches
- Sanctions

*Mise en application par des exercices

Nous vous proposons aussi :

TMD ADR 1.3 : EXPÉDITION ET RÉCEPTION DE MARCHANDISES DANGEREUSES : COLIS ET CITERNES

Public / Prérequis : Tout salarié d'entreprise dont l'activité comporte : des opérations de remplissage, d'emballage, de chargement, de transport ou de déchargement, de marchandises dangereuses en colis et en citerne par voies terrestres

Durée : 14 heures

Contexte réglementaire : Formation réglementaire pour respecter les exigences de l'ADR pour les expéditions de matières et de déchets dangereux

Programme : identification des dangers présentes par les matières dangereuses / L'application de la réglementation ADR en France / La classification des dangers* / Le conditionnement des colis* / L'identification des colis* / La documentation de transport* / Chargement, déchargement, arrimage et expédition des véhicules / Exemptions liées au conditionnement* / Exemptions liées au véhicule* / Les citernes* / La circulation stationnement et restrictions tunnels*

(*Mise en application par des exercices)

Le développement durable dans les établissements de santé

PRE025



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Inter / Intra



Critère 1b du manuel de certification
HAS V 2010 – avril 2011



Public / Prérequis :

- Directeurs d'établissement, ingénieurs, agents référents, personnels d'encadrement

Intervenant(s) :

- Consultant spécialisé dans le développement durable

Objectifs :

- Comprendre les enjeux du Développement Durable pour un établissement de santé
- Savoir intégrer le concept de Développement Durable dans son organisation
- Appréhender les fondamentaux de la démarche de Développement Durable afin de répondre aux exigences du manuel de certification V2010
- Dresser les grandes lignes du plan d'actions Développement Durable de l'établissement

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs avec remise d'un support écrit à chaque stagiaire
- Animations ludiques : questionnaire, test de vocabulaire
- Ateliers : autoévaluation et préparation plan d'actions
- Discussion débat

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Évaluation des pratiques professionnelles

Programme pédagogique :

OBTEINIR UNE VUE D'ENSEMBLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ :

- Les 3 piliers du développement durable
- Histoire et évolution du concept de Développement Durable
- État des lieux et enjeux en France et dans les établissements de santé en particulier



POUVOIR ENGAGER UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONFORME AUX EXIGENCES DU MANUEL HAS 2010, COHÉRENT AVEC LA NORME ISO 26000 ET RÉPONDANT AUX FONDAMENTAUX DE LA DÉMARCHÉ :

- Définition et principes de la Responsabilité Sociétale dans les Organisations
- Les référentiels et outils méthodologiques : le guide de certification 2010, la norme ISO 26000
- Réflexions et animations sur les principaux volets :
 - La stratégie de développement durable de l'établissement
 - La gestion des ressources humaines et la qualité de vie au travail
 - La gestion des fonctions logistiques et des infrastructures : les achats éco-responsables et les approvisionnements
 - La protection de l'environnement : la gestion de l'eau, de l'air, des énergies, des locaux, des déchets
 - L'hygiène et la sécurité des locaux
- Les fondamentaux pour réussir le changement de culture et passer à l'action ; les facteurs clés de succès de la démarche

● Développement durable

▶ Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) / initiation

PRE025



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra

▶ Public / Prérequis :

- Toute personne voulant comprendre le contenu et la portée juridique d'une démarche RSE / Développement durable

▶ Intervenant(s) :

- Avocat

▶ Objectifs :

- Comprendre les enjeux et principes directeurs de la RSE/ Développement durable
- Identifier le cadre normatif de la RSE et les risques associés
- Identifier les outils de mise en œuvre de la démarche RSE

▶ Moyens pédagogiques :

- Formation en salle
- Vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques

▶ Méthodes d'évaluation :

- QCM
- Cas concrets



Programme pédagogique :

Accueil, Présentation et attentes des participants

Vérification des acquis

- Documents associés : QCM

Origines et définition de la RSE

- Documents associés : Communication de la Commission européenne

Enjeux stratégiques et montée en puissance de la RSE

- Documents associés : Articles de presse et données chiffrées (diversité, transversalité et actualité de la notion) ; Indicateurs de la performance globale

Cadre normatif : Hard law

- Documents associés : Loi Grenelle II ; Exemples de rapports annuels (reporting obligatoire)

Cadre normatif : Soft law

- Documents associés : Chartes ; Documents publicitaires (Témoignage Ricard)

Portée et risques associés à une démarche RSE

(risques réputationnels et juridiques : contrôles et sanctions)

- Documents associés : Articles de presse ; Décisions de justice

Débat discussion

Mise en œuvre d'une démarche RSE

- Documents associés : ISO 26000 et méthode FARR -Présentation des ateliers : travail de groupe

- Documents associés : Cas concret : identifier les enjeux pertinents pour une entreprise X et formuler les principaux axes d'une politique RSE

Restitution

Evaluation et conclusion

Les enjeux stratégiques d'une démarche RSE

PRE043



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra



Art L. 225-102-1 Code de commerce. Communication de la Commission européenne du 25 octobre 2011 : « Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'Union Européenne pour la période 2011-2014 » Lancement de la plate-forme gouvernementale globale, juin 2013

Public / Prérequis :

- Directeurs, chefs d'établissements souhaitant connaître les enjeux d'une démarche RSE

Intervenant(s) :

- Avocat, qualicien

Objectifs :

- Déterminer les enjeux du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) pour son entreprise et/ou son organisation
- Déterminer et évaluer l'intérêt de la démarche RSE en termes de management des risques
- Déterminer et évaluer l'intérêt de la démarche RSE en termes de création de valeurs

Moyens pédagogiques :

- Formation en salle
- Vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques

Méthodes d'évaluation :

- QCM
- Cas concrets

Programme pédagogique :



- Accueil des participants – présentation, attente des participants, vérification des acquis

- Documents associés : QCM
 - Stratégie d'entreprise et RSE :
- La montée en puissance de la RSE
- Témoignage Ricard
- Documents associés : Données européennes et nationales
 - RSE outil de gestion des risques
 - Norme ISO 26 000, la complémentarité avec les autres systèmes de management
 - RSE :
- Standard de management et de gouvernance
- Il n'y a pas une mais plusieurs RSE
- Vecteur de performance financière et extra financière
- Documents associés : Exemples d'applications sectorielles
- Documents associés : Indicateurs de la performance globale
 - Présentation de la méthode
 - Ateliers
- Documents associés : Cas concret : identifications des opportunités et des enjeux de la mise en place d'une démarche RSE
 - Restitution
 - Evaluation et conclusion

Mise en œuvre d'une démarche RSE

PRE041



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Inter / Intra

Public / Prérequis :

- Personne en charge de la mise en œuvre d'une démarche RSE/DD en entreprise ou établissement
- Pré-requis : avoir suivi le module « initiation RSE »

Intervenant(s) :

- Avocat, qualificateur

Objectifs :

- S'approprier les concepts et les enjeux du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE)
- Évaluer l'opportunité d'une réflexion autour de la RSE pour son entre-

prise ou organisation

- Élaborer une stratégie de RSE concrète, adaptée • Identifier les clés de succès du déploiement auprès des équipes

Moyens pédagogiques :

- Formation en salle
- Vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques

Méthodes d'évaluation :

- QCM
- Cas concrets

Programme pédagogique :

- Accueil, Présentation et attentes des participants
- Evaluation des connaissances et rappel des notions
- Documents associés : QCM
- De la contrainte à la création de valeurs (RSE : outil de gestion des risques ; vision sectorielle de la RSE ; enjeux stratégiques)
- Présentation de la méthode (les bonnes pratiques techniques)
- Débat - Discussion
- Les bonnes pratiques de pilotage de la démarche RSE (gouvernance...)
- Documents associés : ISO 26000
- Ateliers : travail de groupe
- Documents associés : Cas concret : identifier les enjeux pertinents pour une entreprise X et formuler les principaux axes d'une politique RSE
- Animation en binôme d'intervenants « qualificateurs » : grandes étapes de mise en œuvre, exemples de mise en œuvre
- A définir d'un point de vue management
- Sous l'angle juridique, donner des illustrations de documents supports pour témoigner de la transversalité de la démarche en interne (chartes et RH, clauses des contrats et achats...) et en externe (démarches filiales...)
- Restitution
- Evaluation et conclusion

Nous vous proposons aussi :

RSE "NORME ISO 26000"

L'ISO 26000 est une démarche complète du développement durable.

Historique : les sommets de la terre et la définition du Développement durable. Les rapports des organisations internationales : PDNU, FAO, OMC, OIT, UNESCO, GIEC... L'ISO 26000 en complément et en cohérence avec les autres normes d'organisations : ISO 9001, ISO 14001, EMAS, OHSAS 18001, SD 21000, et le Global reporting.

Public / Prérequis : Responsable Développement Durable, Chargé de mission RSE ou Développement durable

- Chef d'entreprise
- Toute personne désirant découvrir ce référentiel international ISO 26000

Pré-requis : notions de Développement durable

Durée : 14 heures

Objectifs :

- S'approprier les concepts et les enjeux du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE)
- Évaluer l'opportunité d'une réflexion autour de la RSE pour son entreprise ou organisation • Élaborer une stratégie de RSE concrète, adaptée
- Identifier les clés de succès du déploiement auprès des équipes

Nous contacter pour plus d'informations, notre équipe est à votre disposition

▶ Certificat Prévention Secours intervenant à domicile (CPS)

SEC006



Durée : 3 jours (21 heures)



Lieu : Intra

Code du travail : Art. R4224-15 et 16 et Art. R4541-7 et 8 et L4211-1
Document de référence INRS du 1/01/2012

▶ Public / Prérequis :

- Tout salarié, aidant et soignant du secteur de l'aide et du soin à domicile

▶ Intervenant(s) :

- Formateur CPS certifié INRS

▶ Objectifs :

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

▶ Moyens pédagogiques :

- Formation en salle
- Vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques

▶ Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Mise en situation

Programme pédagogique :

LES CONNAISSANCES TECHNIQUES :

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS ...
- Les différents facteurs de risques
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite
- La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST
- L'obligation de porter secours. Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de l'entreprise
- Les techniques, conduites à tenir et justifications du référentiel technique SST
- Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (électricité, gaz et eau)
- Les dispositions en cas d'incendie
- Les outils de communication adaptés

MISE EN PRATIQUE :

- Chaque séquence fera l'objet d'une mise en pratique individuelle et en équipe

COMMENTAIRES :

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'INRS leur délivre un certificat « CPS intervenant à domicile »
- Son renouvellement est effectué par un maintien et une actualisation des compétences de 7 heures (face à face pédagogique) au maximum tous les 24 mois

● Secourisme

▶ SST / Sauveteur secouriste du travail

SEC002



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Inter / Intra



Code du travail : Art. R4224-15 et
16 et 8 Circulaire CARSAT 32/10 du
03/12/2010 Document de référence
INRS du 04/2012



▶ **Public / Prérequis :**

- Salariés motivés par la prévention des risques et l'acquisition de gestes de secours

▶ **Intervenant(s) :**

- Formateur SST

▶ **Objectifs :**

- Développer une culture de préventeur des risques professionnels
- Savoir protéger la victime et les témoins, alerter et secourir dans le cadre particulier des accidents survenant dans l'environnement de travail

▶ **Moyens pédagogiques :**

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Matériel de secourisme
- Livrets pédagogiques

▶ **Méthodes d'évaluation :**

- Contrôle continu
- Mises en situations

Programme pédagogique :

LES CONNAISSANCES TECHNIQUES :

- Rappels :

- Accidents du travail dans l'établissement ou la branche
- Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Rôle du secouriste du travail

- Protéger :

- Sources de risques (écrasement, électrisation, incendie, explosion, asphyxie...)
- Actions pour supprimer les risques identifiés
- Limiter les expositions aux dangers
- Cas particuliers : dégagements d'urgence/sirènes d'alerte

- Examiner et faire alerter :

- Signes de gravité : saignement, étouffement
- L'alerte : éléments du message d'alerte, les consignes
- Organiser l'accès des secours

- Secourir :

- Déterminer l'action à effectuer après examen de la victime
- Rappels des techniques :
 - Saignement : compression manuelle, tampon
 - Etouffement : claque dans le dos, Heimlich
 - Malaise : mise au repos, transmissions au médecin
 - Brûlures : thermiques, chimiques, électriques, interne
 - Plaies : abdominale, thoracique, section de membre, plaie de l'oeil, plaie simple
 - Victime inconsciente : Position Latérale de Sécurité (PLS)
 - L'arrêt cardio-respiratoire : réanimation chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson, utilisation du DEA

- Situations inhérentes aux risques professionnels :

- A la profession
- A l'entreprise

MISE EN PRATIQUE :

Chaque séquence fera l'objet d'une mise en pratique individuelle et en équipe.

Nous vous proposons aussi :

Maintien et Actualisation des Compétences SST

Objectifs :

- continuer à intervenir efficacement face à une situation d'accident
- intervenir dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.

Durée : 1 jour

Public / Prérequis : Sauveteur Secouriste du Travail titulaire du certificat SST

Programme : Cours essentiellement pratique, conforme au programme de l'INRS.

Délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable au maximum 24 mois après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative de compétence SST

▶ Formation de formateur SST / Sauveteur Secouriste du Travail

SEC004



Durée : 3 jours (21 heures)



Lieu : Inter/ Intra

Document de référence INRS du
04/2012 Circulaire CARSAT 32/10 du
03/12/2010

▶ Public / Prérequis :

- Toute personne désirant devenir formateur SST. Avoir le certificat SST en cours de validité et avoir suivi la formation de bases en prévention des risques professionnels.

▶ Intervenant(s) :

- Formateur de formateurs SST habilité INRS

▶ Objectifs :

- Maintenir sa capacité à former et évaluer des salariés en Sauvetage Secourisme du Travail (SST)

▶ Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Travaux en sous-groupe
- Etudes de situation et partage d'expérience
- Mises en situation
- Livrets pédagogiques

▶ Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Evaluation sommative



Programme pédagogique :

- Inventaire des différents problèmes rencontrés par les formateurs Sauveteur Secouriste du Travail lors de la mise en application du dispositif de formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Information sur les modifications administratives, techniques et pédagogiques apportées au dispositif
- Impact de ces modifications sur les pratiques en matière de formation au Sauvetage Secourisme du Travail.
- Actualisation des connaissances techniques et pédagogiques :
 - Évolution de la réglementation
 - Programme
 - Evaluation

- La pédagogie spécifique à l'enseignement du Sauveteur Secouriste du Travail

- Utilisation des outils pédagogiques
- Rappel et mise en application du contenu des documents de référence

COMMENTAIRES :

Son renouvellement est effectué par un maintien et une actualisation des compétences de 21 heures tous les 36 mois. Test d'aptitude pédagogique avec un jury composé d'au moins 2 personnes dont :

- Le formateur de formateur SST qui a assuré la formation
- Un autre formateur de formateur SST

Nous vous proposons aussi :

Maintien et Actualisation des Compétences FORMATEUR SST

Public / Prérequis : Formateur SST validé devant former dans son établissement

Pré-requis : Carte de Formateur.SST. Validation du module de base en Prévention des Risques Professionnels l'INRS/CARSAT/CRAM/CGSS. Présentation d'une action de formation de SST mise en place dans le cadre de son activité de formateur.

Durée : 21 heures

Objectifs :

- Mettre à jour ses connaissances sur le référentiel SST,
- Entretenir ses compétences de formateur pour poursuivre ses activités de formation de Sauveteur Secouriste du Travail.

Programme : Cours essentiellement pratique, conforme au programme de l'INRS. Obtention d'un certificat de formateurs SST, si évaluation favorable des compétences du formateur SST en fin de formation

Gestion des risques professionnels

Évaluation des risques professionnels – Document unique

PRE014



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Inter / Intra



Loi du 31 décembre 1991 - Décret du 05 novembre 2001
Circulaire du 18 avril 2002 Manuel de certification HAS V2010 :
critères 8.d et 3.c

Public / Prérequis :

- Directeurs des Ressources Humaines.
- Membres du CHS.
- Personnels d'encadrement.
- Responsables Qualité.

Intervenant(s) :

- Ingénieur Hygiène et Sécurité.

Objectifs :

- Acquérir les outils méthodologiques permettant d'appréhender les risques au poste de travail.
- Réaliser un document synthétique.
- Appliquer le décret du 05.11.2001.
- Intégrer l'évaluation des risques au référentiel HAS.

Moyens pédagogiques :

- Pédagogie active
- Méthode de cas
- Exercices
- Livrets pédagogiques

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu

Programme pédagogique :

LE DOCUMENT UNIQUE : POURQUOI ?

- Définitions : de quoi parle-t-on ? En matière de risque ?
Les approches d'analyse...
- La forme du document unique – Son contenu – Les systèmes de management
- Le document unique : qui ? Réunion des acteurs, objectifs, méthodes et moyens, groupe de travail, tableau d'implication.
- L'évaluation des risques, quelle démarche ?
- La démarche, préparer l'évaluation
- Identifier les risques
- Classer les risques

LE DOCUMENT UNIQUE : COMMENT ?

- Définir les unités de travail d'un établissement... Tableau des fonctions à risque dans un établissement de soins
- L'analyse d'un poste de travail...
- Classification des risques ...
- Présentation des résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- Les risques généraux...

NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI :



DOXEA CONSEIL PEUT VOUS ACCOMPAGNER :
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

CE QUE DIT LA LOI :

Depuis le 05 novembre 2001, l'employeur doit évaluer les risques professionnels liés à l'activité de son entreprise et transcrire les résultats de cette évaluation dans un document unique qui devra être mis à jour.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

DOXEA CONSEIL vous accompagne dans l'élaboration de ce document. Nos consultants procèdent avec vous à l'évaluation des risques, vous aident à rédiger votre document unique et définissent avec vous un plan d'actions visant à l'amélioration continue de la sécurité/santé de vos salariés.

Enfin, DOXEA CONSEIL peut aussi mettre en place le suivi et la mise à jour de votre document unique.

N'hésitez pas à nous consulter afin que nous étudions en détail votre situation et puissions vous proposer un accompagnement personnalisé.

▶ La gestion du coût des AT/MP



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Intra

▶ **Public / Prérequis :**

- Responsables administratifs et financiers, responsables HSE, directeurs des ressources humaines, responsables juridiques

▶ **Intervenant(s) :**

- Ingénieur prévention spécialiste de la tarification

▶ **Objectifs :**

- Appréhender la TARIFICATION AT/MP et ses conséquences financières pour l'entreprise

- Prévenir et maîtriser le coût des AT/MP
- Améliorer la gestion administrative des AT/MP

▶ **Moyens pédagogiques :**

- Formation en salle
- Exercices, études de cas
- Vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques

▶ **Méthodes d'évaluation :**

- Contrôle continu

Programme pédagogique :

- **La Tarification AT**

• **Les règles de tarification AT :**

- Les organismes en charge de la tarification AT
- Les modes de tarification : collective, mixte et réelle
- Le numéro de risque - Calcul du taux et écrêtement

• **Les documents comptables :**

- Le compte-employeur
- La Feuille de Calcul - Exercices

- **Accident du Travail et Maladie Professionnelle**

• **La Déclaration d'Accident du Travail :**

- Définition et déclaration de l'accident de travail
- La procédure de prise en charge

• **La Déclaration de Maladie Professionnelle :**

- Définition et déclaration de la maladie professionnelle
- La procédure de prise en charge

• **L'incapacité permanente de travail :**

- Définition de l'incapacité et notification de rente

• **La rechute et la nouvelle lésion :**

- Définition de la rechute et de la nouvelle lésion
- La procédure de prise en charge
- L'imputation au compte-employeur - Le Contentieux

• **Le contentieux de la tarification :**

- Définition et procédure : CRAM, CNIT, CCass
- Les motifs : Erreurs dans le calcul du taux, MP et compte spécial...

• **Le contentieux général :**

- Définition et procédure : CRA, TASS, C.A, CCass
- La contestation en matière d'accident du travail, de maladie professionnelle, de rechute et de nouvelle lésion

• **Le contentieux médical :**

- Définition et procédure : TCI, CNIT, CCass
- La contestation de la rente

NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI :



DOXEA CONSEIL PEUT VOUS ACCOMPAGNER :

fin de réduire significativement la charge financière associée aux AT/MP, nous étudions votre tarification et vos dossiers AT, nous formons vos collaborateurs et vous accompagnons au quotidien.

AUDIT. Nous procédons à un audit approfondi de votre procédure de gestion du coût des AT/MP (acteurs, procédures, tarifications AT...).

CRÉATION D'UN PROGRAMME PERSONNALISÉ. Nous créons un programme de conseil et d'assistance adapté à vos besoins.

MANAGEMENT DU COÛT DU RISQUE

• **Accompagnement :**

- Optimisation de la procédure de gestion des AT/MP
- Création d'outils de gestion administrative et contentieuse
- Conseils techniques et juridiques

• **Formation :**

- Sensibilisation à la déclaration d'accident du travail
- Contrôle de la tarification AT
- Gestion du coût des accidents du travail et des maladies professionnelles

• **Audit et Contentieux :**

- Audit approfondi des éléments entrant dans le calcul de vos taux AT
- Nous engageons des recours pertinents pour une optimisation de vos coûts AT/MP

Gestion des risques professionnels

Gestion du handicap en entreprise

PRE046



Durée : 2 jours (14 heures)



Lieu : Intra



Loi 2005-102 du 11.02.2005 - Décret du 21.10.2009 - Déclaration des droits des personnes handicapées

Public / Prérequis :

- Responsable ressources humaines, managers ou toute personne devant prendre en charge l'intégration d'une personne en situation de handicap

Intervenant(s) :

- Consultant formateur spécialiste de la gestion du handicap en entreprise et des situations de handicap au travail

Objectifs :

- Appréhender les différentes dimensions du handicap et son évolution
- Sortir de ses représentations, peurs et croyances sur le handicap et prendre conscience des difficultés rencontrées par une personne en situation de handicap

- Favoriser l'intégration d'une personne handicapée au sein d'une équipe et réfléchir aux attitudes à avoir selon le type de handicap
- Mesurer les enjeux de la gestion du handicap dans l'entreprise

Moyens pédagogiques :

- Alternance entre apports théoriques et étude de cas concrets
- Livrets pédagogiques remis à chaque stagiaire
- Vidéoprojecteur

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu

Programme pédagogique :

GENERALITES

- Définition du handicap
- Le cadre législatif et réglementaire
- Les obligations de l'entreprise (emploi et accessibilité)
- Les différents partenaires
- Les différents types et niveaux de handicap
- Epidémiologie et implications socio-économiques
- Classification des handicaps (déficience, incapacité, désavantage...)

L'EXPERIENCE DU HANDICAP

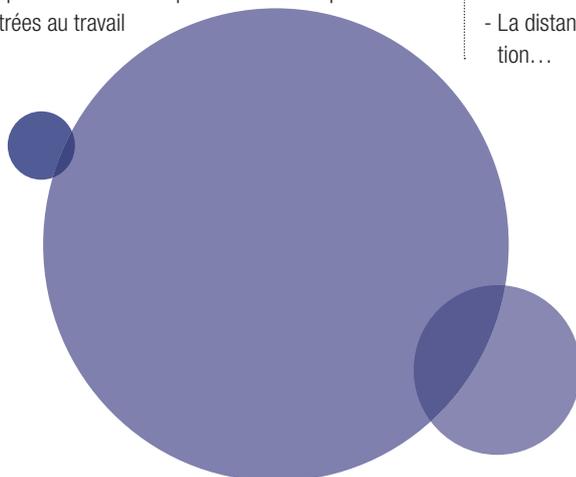
- Genèse du handicap
- Conséquences du handicap sur le projet de vie
- La perception et les représentations de la personne handicapée
- Les difficultés rencontrées au travail

L'ACCUEIL D'UNE PERSONNE HANDICAPEE ET SON INTEGRATION AU SEIN D'UNE EQUIPE

- L'annonce et la préparation de son intégration au sein de l'équipe
- L'adaptation de son poste de travail et la prise en compte de l'évolution possible du handicap
- La mise en place de mesures facilitatrices
- Les enjeux pour l'entreprise

L'IMPORTANCE D'UNE COMMUNICATION ADAPTEE

- Les différents modes et outils de communication et les difficultés rencontrées
- L'adaptation des modalités de communication aux personnes et aux contextes
- La distance et la proximité dans la relation, la projection, l'identification...



▶ Conduites addictives en entreprise

PSY020



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra

▶ **Public / Prérequis :**

- Personnel d'encadrement, RRH...

▶ **Intervenant(s) :**

- Consultant formateur spécialiste des addictions, médecin du travail

▶ **Objectifs :**

- Connaître les différentes addictions et être capable de repérer une personne sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants
- Connaître les mécanismes de construction de l'addiction et agir pour prévenir ce type de risques
- Appréhender les conduites addictives et leurs impacts pour l'employeur

▶ **Moyens pédagogiques :**

- Apport théorique avec remise d'un support pédagogique
- Ateliers et débats
- Vidéoprojecteur

▶ **Moyens d'évaluation :**

- Contrôle continu

Programme pédagogique :

LA PROBLEMATIQUE DES ADDICTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

- Etat des lieux
- Causes et mécanismes de l'addiction
- Définition et spécificités des différents produits
- Dépendance et consommation à risque

CADRE LEGAL ET RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

- Code du travail

ROLE ET RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

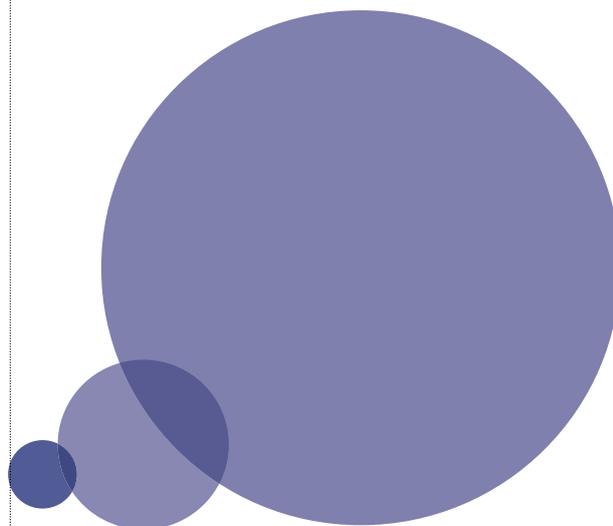
- à partir de quand agir ? Jusqu'où ?
- Règlement intérieur
- Retours d'expérience sur l'importance du respect des procédures écrites

IDENTIFIER ET PREVENIR LES SITUATIONS A RISQUE

- Symptômes pouvant entraîner une baisse de vigilance et de productivité
Impliquer des acteurs clés : encadrement, CHSCT, médecine du travail, direction, service sécurité...
- Mener des entretiens avec le personnel pour détecter des troubles ou des comportements à risque
- Les leviers et outils à disposition des managers

PLAN D'ACTION FACE AUX "ADDICTIONS"

- Modes opératoires et mesures à prendre
- Comment faire face aux résistances ?



Risques psychosociaux

Initiation à la prévention des Risques Psychosociaux RPS

PSY019



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra



Référentiel INRS
Art L4121-1 à 5 Code du travail / Accord
du 26 mars 2010 Accord



Public / Prérequis :

- Directeurs - Personnel d'encadrement

Intervenant(s) :

- Consultant expert dans la prévention des RPS

Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur la notion des RPS, différencier les différentes familles de RPS
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise
- Identifier les RPS comme un risque professionnel

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'exposé théorique et de travaux en sous-groupe sur cas d'entreprise
- Echanges entre participants
- Retours d'expérience

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Mises en situations
- Evaluation des pratiques professionnelles

Programme pédagogique :

DÉFINITION ET ÉVOLUTION HISTORIQUE DES RPS

LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE RPS :

- Stress aigu ou chronique
- Violence interne
- Violences externes
- Souffrance éthique
- Facticité émotionnelle.

CAUSES, EFFETS ET ATTEINTES À LA SANTÉ :

- Les situations de travail qui exposent le salarié
- Le travail qui déborde
- Le travail qui oppose
- Le travail contre l'éthique personnelle
- Le travail contre ses émotions
- Le travail qui expose à l'extérieur. . .
- Les conséquences pour la santé
- Les syndromes métaboliques

CORONAROPATHIES, ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX

- Santé mentale : dépression, troubles anxieux, détresse psychologique, le burn out
- TMS (cervicalgies, épaules, coudes, poignets, dorsalgies)

CONSÉQUENCES POUR L'ENTREPRISE :

- Enjeu central de l'organisation du travail
- Enjeux individuels et collectifs (coût humain et financier)

APPROCHE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE :

- Les textes : évolution et rappel du cadre européen
- Exemple de jurisprudence

LA PRÉVENTION DES RPS :

- Prévention primaire, secondaire et tertiaire : Définitions
- Exemple d'actions de prévention des RPS

Comprendre et prévenir les Risques Psychosociaux / RPS

PSY013



Durée : 3 jours (21 heures)



Lieu : Inter / Intra



Arrêté du 23/07/2010 - Art L4612-1
du code du travail modifié par la loi 2010-1330
du 9 Nov. 2010



Public / Prérequis :

- Personnel d'encadrement, membres du CHSCT, délégués du personnel, ou préventeurs d'entreprise impliqués dans la prévention des risques psychosociaux
- Médecins et infirmiers du travail

Intervenant(s) :

- Formateur certifié INRS

Objectifs :

- Différencier les différents types de risques psychologiques
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux
- Développer une démarche d'analyse et des outils pour prévenir les risques psychosociaux

Moyens pédagogiques :

- Formation action
- Alternance d'apports théoriques, d'analyse de situation de travail (travaux en sous-groupes) et cas pratiques, échanges entre participants.

Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Evaluation des pratiques professionnelles

Programme pédagogique :

DÉFINITION, CAUSES ET EFFETS DES RPS :

- Définition et évolution historique
- Les situations de travail qui exposent le salarié
- Les effets observables possibles (états, comportements...)
- Les conséquences pour la santé (pathologies, troubles, détresses psychologiques)

CONSÉQUENCES POUR L'ENTREPRISE :

- Enjeu central de l'organisation du travail
- Enjeux individuels et collectifs (coûts humain et financier)
- Les techniques de management pathogènes

ASPECTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRE DE LA PRÉVENTION DES RPS:

- Les textes : évolution et rappel du cadre européen et français
- Exemples de jurisprudence
- Rôle du CHSCT dans le domaine des RPS

DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC ET DE PRÉVENTION DES RPS :

- La prévention primaire / secondaire et tertiaire
- Les outils opérationnels : grille de diagnostic, questionnaires...
- Démarche de prévention et document unique
- Les conditions à respecter dans la mise en place de la démarche : pluridisciplinarité / confidentialité / coopération avec les différents acteurs...
- Action de prévention à posteriori (analyse d'incidents, d'accidents et maladies dues aux RPS)

PARTIE PRATIQUE :

- Formation qui prend son sens dans l'action et dans une réflexion collective avec l'ensemble des participants
- Repérage et analyse de situation de travail in situ à partir de documents d'entreprise
- Travaux en sous-groupe à partir de petits films sur cas d'entreprise
- Intégration de la démarche dans le document unique et recherche de propositions concrètes d'amélioration

COMMENTAIRES :

- Ce programme est conçu pour répondre à vos besoins de manière spécifique : en fonction de vos objectifs, il sera possible de revoir et d'adapter son contenu et sa durée.

Risques psychosociaux

▶ Prévenir le syndrome d'épuisement professionnel : le burn out

MRH004



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Intra

▶ Public / Prérequis :

- Tous les personnels : soignants, référents, cadres de santé, directeurs d'établissement

▶ Intervenant(s) :

- Consultant en management et ressources humaines.

▶ Objectifs :

- Être capable d'identifier les situations génératrices de SEP.
- Reconnaître les individus à risque.
- Connaître les moyens de prévention et être capable de les mettre en œuvre.
- Savoir mener un entretien dans une relation d'aide.

▶ Moyens pédagogiques :

- Rappels théoriques.
- Cas concrets.
- Analyse retour d'expérience.
- Débat questions-réponses.

▶ Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Evaluation des pratiques professionnelles

Programme pédagogique :

DÉFINITIONS :

- Stress, burn out, croyances.

LE CONCEPT DU BURN OUT :

- Les 3 critères selon Maslale et Jackson.

LES CAUSES :

- Prédilection des victimes au burn out ; les types de personnalités.
- Le triangle de Karpman.
- Les conditions de travail : conflits, charge de travail, pression.
- Le stress

LE BURN OUT : CONSTAT ACTUEL :

- Quelques chiffres.
- Les populations les plus concernées.

LES DIFFÉRENTS SYMPTÔMES :

- Somatiques.
- Psychotiques.
- Conduites à risque.

LES SOLUTIONS :

- Prévention et gestion du syndrome.
- L'entretien dans la relation d'aide.
- Information et formation.
- Orientation.



▶ Les soignants face à l'agressivité et la violence

PSY001

**Durée : 3 jours (21 heures)****Lieu : Intra**

▶ Public / Prérequis :

- Tous les soignants des services éventuellement exposés (urgences, SMUR...)

▶ Intervenant(s) :

- Psychologue clinicien

▶ Objectifs :

- Définir les notions de peur, de violence, d'agressivité
- Déterminer en quoi les manifestations de violence interfèrent sur le fonctionnement du service et des équipes
- Repérer ce qui génère l'agressivité et la violence
- Envisager les attitudes et les moyens à mettre en œuvre pour comprendre et gérer les phénomènes d'agressivité et de violence.

▶ Moyens pédagogiques :

- Apport théorique avec remise d'un support pédagogique
- Etude et analyse des retours d'expérience

▶ Méthodes d'évaluation :

- Contrôle continu
- Mises en situations
- Evaluation des pratiques professionnelles

Programme pédagogique :

VIOLENCE, AGRESSIVITÉ, DÉPENDANCE ET CONTRE-DÉPENDANCE :

- Caractéristiques, origines, déterminants, fonctions, significations, mécanismes mis en jeu.
- Approche psychologique et sociologique.
- Agressivité verbale, gestuelle, physique, tournée vers l'extérieur, ou sur soi.

IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTES FORMES D'AGRESSIVITÉ :

- Névroses d'impulsion, psychoses, démences, handicap mental, conduites addictives, suicidaires, déviantes et asociales.

AGRESSIVITÉ ET INSTITUTION :

- Qu'est-ce qu'une institution ? Cadre légal, règles de l'institution, droits et devoirs, répercussions.
- Cohabitation et communication ; dialogue institutionnel.
- Moyens mis en place par l'institution.

LE SOIGNANT FACE À L'AGRESSIVITÉ ET LA VIOLENCE AU QUOTIDIEN :

- Le soignant face à la peur et au danger, face à sa propre violence et face à sa conception personnelle des limites de l'acceptable et de l'inacceptable.
- Les différentes attitudes face à la violence et à l'agressivité.
- Violence et agressivité dans les équipes.
- Besoins des équipes en termes de soutien et de coordination.

COMMENT DÉSAMORCER L'AGRESSIVITÉ :

- Identification des différentes attitudes face à des situations conflictuelles (fuite, affrontement, justification) ; impact sur l'évolution de la situation.
- Acquisition d'outils afin de désamorcer la situation : sensibilisation à la relation d'aide et aux attitudes fondamentales (écoute, écoute active, empathie, respect...).
- Développement des capacités relationnelles de chacun.
- Importance de la communication non verbale.
- Réflexion sur l'accueil et l'aménagement des locaux.

● Gestion des risques médicaux

▶ Gestion des risques en établissement de santé

PRE023



Durée : 1 jour (7 heures)



Lieu : Inter / Intra



Guide HAS : « La sécurité des patient : Mettre en œuvre la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé Des concepts à la pratique »



▶ **Public / Prérequis :**

- Personnels médicaux et paramédicaux

▶ **Intervenant(s) :**

- Responsable assurance qualité, gestion des risques en établissement de santé

▶ **Objectifs :**

- Comprendre la notion de risque, le contexte, les enjeux et le champ de la gestion des risques
- Sensibiliser à la conduite d'un programme de gestion des risques
- Connaître l'organisation de la gestion des risques de l'établissement, le rôle de chacun et les outils à disposition

▶ **Moyens pédagogiques :**

- Apports théoriques avec remise d'un support écrit à chaque stagiaire
- Discussion et retours d'expériences

▶ **Méthodes d'évaluation :**

- Contrôle continu
- Évaluation des pratiques professionnelles

Programme pédagogique :

LA NOTION DE RISQUE, DE DANGER, D'INCIDENT, D'ACCIDENT

- La gestion des risques
- Définition et objectifs

LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

- Les attentes de la Haute Autorité de Santé
- Les risques en établissement de santé, les différents types de risques

LA MAÎTRISE DES RISQUES

- Identification à priori, à posteriori
- Analyse des pratiques et hiérarchisation
- Traitement des risques

LA STRUCTURE DE LA DÉMARCHÉ

- Le programme de gestion des risques
- Les résultats attendus



BULLETIN D'INSCRIPTION – FORMATION INTER PREVENTION

À photocopier et à retourner par courrier à :

THÈME DE FORMATION

DOXEA PRÉVENTION

10 Rue du Lieutenant Parayre
Espace Wagner Bât. D ZI Les Milles
13290 AIX EN PROVENCE
Fax : 04 42 26 56 17
Email : prevention@groupeodoxea.com



Dates(s)



Lieu



Coût H.T/ personne

INSCRIPTION DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Code Postal Ville

Téléphone standard N° SIRET

	Nom stagiaire	Prénom stagiaire	Fonction
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Responsable de formation :

Monsieur / Madame / Mademoiselle

Téléphone E-mail

Fait le à Signature et cachet de l'établissement :

INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUEL : Joindre votre règlement par chèque à l'ordre de QSE Santé.

Nom Prénom

Adresse CP Ville

Téléphone Email

Fait le à Signature :

Les prestations Inter de DOXEA Prévention sont soumises à TVA. La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente consultables sur notre site www.doxeaprevention.com ou dans notre catalogue.

Conditions générales de vente

1. PRÉSENTATION

Le Groupe DOXEA, à travers ses marques DOXEA Santé et DOXEA Prévention, et ses deux organismes de formation (Action Santé, et QSE Santé) ci-après dénommés « DOXEA » propose et dispense des formations présentielles (inter et intra entreprise) ainsi qu'à distance depuis un dispositif e-learning. Il réalise également auprès de sa clientèle des actions de conseil, d'audit et d'accompagnement.

L'ensemble des prestations DOXEA sera ci-après dénommé « l'Offre de prestation de services DOXEA », ou « l'Offre de services » et concernera plus particulièrement les prestations relatives au pôle de la Santé.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de prestation de services DOXEA relatives à des commandes passées auprès de ses structures Action Santé et QSE Santé, par tout client, dénommé ci-après « le Client ».

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de DOXEA, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que DOXEA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents, ou par lui-même, s'il s'agit d'un client individuel.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de DOXEA, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. ACTION DE CONSEIL, D'AUDIT ET D'ACCOMPAGNEMENT

Toute prestation de conseil, d'audit et d'accompagnement fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par DOXEA. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 30% du coût total de la prestation sera versé par le Client à réception de son « Bon pour accord ».

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté de la TVA en vigueur.

4. FORMATIONS PRÉSENTIELLES ET A DISTANCE DEPUIS UN DISPOSITIF E-LEARNING 4.1 Formations INTER

- 4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations INTER, proposées au catalogue DOXEA Santé et réalisées dans les locaux DOXEA ou des locaux mis à disposition par DOXEA.

- 4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer par chèque, ou par virement :

- dans le cadre de l'inscription d'un salarié, à réception de la facture en aval de la formation.

- dans le cadre d'une inscription à titre individuel, dès l'inscription, comptant et sans escompte.

Tous les prix sont indiqués nets de TVA pour les structures Action Santé et QSE Santé (exonérées de TVA au titre de la formation professionnelle continue)

- 4.1.3 Remplacement d'un participant

DOXEA offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant l'adresse DOXEA offre la possibilité de remplacer un participant empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité, à la condition expresse qu'elle soit formulée par écrit au moins 48h avant le début de la session de formation.

- 4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, DOXEA se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard cinq jours francs avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4.2 Formations INTRA

- 4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations INTRA, standards, ou développées sur mesure et exécutées dans les locaux de DOXEA, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

- 4.2.2 Conditions financières

Toute formation INTRA fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par DOXEA, devant être retournée dûment validée (Bon pour accord).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer par chèque, ou par virement, à réception de facture, dès l'issue de la session de formation.

4.3 Formations à distance depuis un dispositif e-learning

- 4.3.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations à distance, standards ou développées sur mesure à la demande du client.

- 4.3.2 Conditions financières

Toute formation fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par DOXEA, devant être retournée dûment validée (Bon pour accord).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer par chèque, ou par virement, à réception de facture, dès l'issue de la session de formation.

- 4.3.3 Pré-requis technique et accès au service

La formation est disponible depuis une plateforme LMS (Learning Management System), support Internet accessible 24h/24 et 7j/7 depuis les navigateurs suivants : Ordinateur : IE10+, Chrome, Firefox, Safari, Opéra / Tablette tactile : Safari. Le navigateur préférentiel est Chrome, vivement recommandé.

Chaque apprenant reçoit, dès son inscription validée, l'URL de la plateforme, un identifiant et un mot de passe. A réception de ces informations, la prestation est considérée comme livrée et facturable à l'issue de la période de validité des accès.

Ces identifiants sont strictement confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne.

En cas de violation reconnue de cet article, DOXEA se réserve le droit de suspendre le compte immédiatement.

5. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

- 5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise, avant le début de la formation. L'attestation de fin de formation est adressée après la formation.

- 5.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à DOXEA. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par DOXEA au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à DOXEA au premier jour de la formation, DOXEA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

- 5.3 Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation devra faire l'objet d'une information écrite de la part du Client à DOXEA.

Formations présentielles

Les dates de formation présentielle sont fixées d'un commun accord entre DOXEA et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée d'un commun accord, ou sur la base du calendrier de programmation des sessions INTER, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Annulation par le client moins de 20 jours francs avant le début de la formation, DOXEA retiendra 50 % du coût de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

- Annulation par le client moins de 10 jours francs avant le début de la formation, DOXEA retiendra 100 % du coût de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

- Toute formation commencée sera facturée dans son intégralité.

Cette annulation donnera lieu à une facturation soumise à TVA et non imputable sur votre plan de formation. Formations à distance

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation, DOXEA se réserve le droit de retenir le coût total de l'action. Toute annulation à 15j de la formation, entraînera le paiement de 50% de la prestation prévue, et toute annulation à moins de 8j à 100%. Cette annulation donnera lieu à une facturation soumise

à TVA et non imputable sur votre plan de formation.

6. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE PRESTATION DE SERVICES DOXEA

6.1 Modalités de passation des Commandes

- 6.1.1 Formations INTRA et à distance, prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement :

La proposition et les prix indiqués par DOXEA sont valables un mois, à compter de la date d'envoi du devis initial.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par DOXEA d'un « Bon pour accord » du devis initial, signé par tout représentant dûment habilité du Client dans un délai d'un mois, à compter de l'envoi du devis. Le retour dûment validé du « Bon pour accord » de la proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par DOXEA à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnités au profit du Client.

- 6.1.2 Formation INTER :

Seul le retour du bulletin d'inscription dûment validé, ou l'inscription en ligne à partir du site internet, vaut pour « Bon de commande ».

Pour l'inscription d'un salarié dans le cadre de la formation continue, un accusé de réception de demande d'inscription INTER sera adressé au Client, puis, sous réserve de la validation du groupe, une convention de formation simplifiée en double exemplaire, accompagnée de la convocation pour le participant.

- dans le cadre d'une inscription à titre individuel, un accusé de réception de demande d'inscription INTER sera adressé au Client, ainsi qu'une convocation, sous réserve de la validation du groupe.

6.2. Facturation – Règlement

La facturation intervient à l'issue de la prestation de service et est accompagnée des éléments administratifs en justifiant le déroulement (feuille d'émargement, attestation de fin de formation)

Sauf convention contraire, les règlements sont effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai

de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

- le règlement est accepté par chèque, ou par virement bancaire

- aucun escompte n'est appliqué en cas de règlement avant l'échéance

- en cas de retard de paiement, DOXEA pourra suspendre toutes les commandes en cours.

- toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. DOXEA aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à DOXEA.

- conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

6.3. Limitations de responsabilité de DOXEA

La responsabilité de DOXEA ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à DOXEA.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de DOXEA est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de DOXEA est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de DOXEA ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

6.4. Force majeure

DOXEA ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à DOXEA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DOXEA.

6.5 Propriété intellectuelle

DOXEA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par DOXEA pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de DOXEA. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de DOXEA.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites.

En tout état de cause, DOXEA demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

6.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par DOXEA au Client.

DOXEA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

6.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par DOXEA comme client de ses offres de services, aux frais de DOXEA. DOXEA peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par DOXEA aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;

- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit

d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à DOXEA. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. DOXEA conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

6.9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de Commerce territorialement compétent :

- Action Santé, Tribunal de Commerce de Pontoise

- QSE Santé, Tribunal de Commerce d'Aix en Provence

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera en cas de litige avec un client non professionnel, pour lequel les règles légales de compétences matérielles et géographiques s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de DOXEA qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

DOXEA
PRÉVENTION

Une équipe à votre service

04.42.90.99.16

prevention@groupedoxea.com

DOXEA
PRÉVENTION

**QSE Santé est une société du Groupe DOXEA 10 Rue du Lieutenant Parayre
Espace Wagner Bât D ZI Les Milles 13290 Aix-en-Provence
Tél : 04.42.90.99.16 / Fax : 04 42 26 56 17 / E-mail : prevention@groupedoxea.com
Site : www.doxeaprevention.com / RCS Aix-en-Provence B 498 418 607-APE 7022Z**

SARL au capital de 10 000 € - RCS Aix-en-Provence 440 312 049 - Code APE 8559 A